



Fondation Rurale
de Wallonie

Ensemble, pour des villages vivants

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Commune de Silly
Opération de Développement Rural

Réunion de la Commission Locale de Développement Rural
29 janvier 2024, 19h30 – Maison de Normandie à Silly

1. Présences

Présents

CLDR :

Mesdames et messieurs Rasneur Antoine, Andreux Christiane, Cornette Emmanuel, Deschamps Thérèse, Deschamps Willy, Hendrickx Alain, Michiels Véronique, Mistiaen Grégory, Neeffs Mariane, Schaukens Florent, Tiroul Michel, Van Cauwenberge Roland, Wattiez Martin.

Invité :

Monsieur Deschamps Alain.

Fondation Rurale de Wallonie :

Mesdames Vandendriessche Mélanie et Remy Nathalie - agents de développement.

Excusés

Mesdames et messieurs Courtois Laurent, Denis Fabian, Detandt Fabrice, Devenyn Jo, Haan Marie-Christine, Kammoun Khadija, Martin Bernard, Rombaut Véronique, Vanhecke Vincent.

2. Ordre du jour

- ✓ Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2023
- ✓ Rapport annuel 2023
- ✓ **Budget participatif : analyse et sélection des dossiers de candidature**
- ✓ Divers

3. Compte-rendu de la réunion

Antoine Rasneur introduit la réunion.

Le compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2023 est approuvé.

4. Rapport annuel 2023

Mélanie Vandendriessche présente le Rapport annuel 2023.

Fondation Rurale de Wallonie
Centre d'Entreprise IDETA
Rue Henri Lemaire, 1
B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél: (0)69 87 10 90
wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be

Projets BiodiverCité

- Installation de deux nichoirs à chouette chevêche dans la ZIT de la Warsbecq
- Création du « Jardin des Simples », plateforme de transition écologique
- Distribution de plants de haies indigènes
- Construction d'un ponton d'observation à la ZIT de la Crompe-Pâturage (un balisage est prévu et la finition doit encore être mise en œuvre)
- Végétalisation des cimetières
- Sensibilisation : conférence et balade guidée sur les pollinisateurs, animations dans les écoles.

CLDR

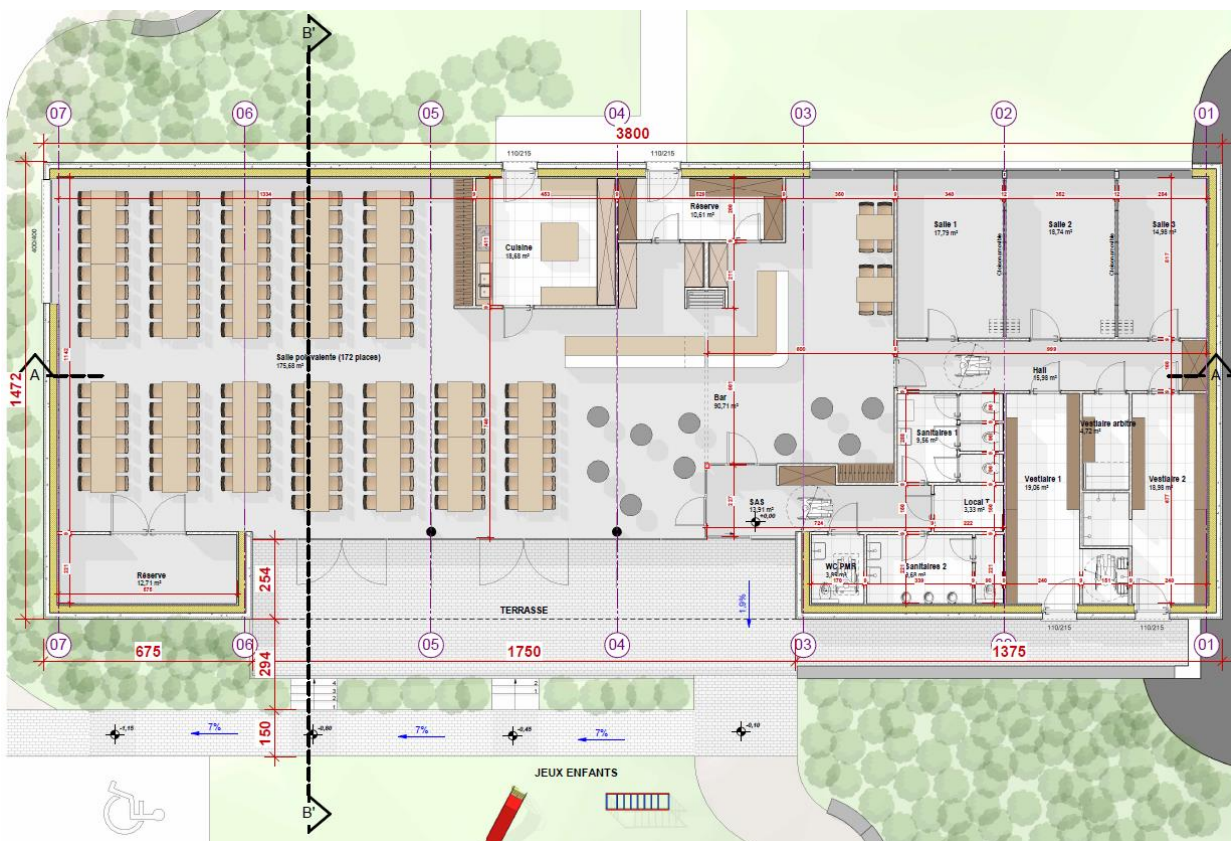
La candidature d'Alain Deschamps comme nouveau membre de la CLDR est approuvée à l'unanimité. Présent en tant qu'invité à la réunion, il siègera comme membre effectif dès la prochaine commission.

Un nouvel appel à candidatures sera lancé après les élections communales du 13 octobre.

Suite à l'envoi des courriers d'absence, la CLDR enregistre 8 démissions en 2023 et compte actuellement 41 membres. Deux réunions ont été organisées en 2023, consacrées au budget participatif citoyen et à l'esquisse de la maison de village à Hoves.

Maison de village à Hoves

Présentation de l'aménagement intérieur modifié tenant compte des amendements émis lors de la précédente réunion et propositions/remarques de la CLDR.



L'avis général est très positif et la commission estime que la maison de village répond aux demandes.

Différentes possibilités d'occupation sont prévues :

CAS 1 : seule la salle polyvalente est occupée

> la cloison mobile est dépliée et la porte d'accès à l'autre bar est fermée. Après avoir franchi le sas, les usagers entrent dans la salle par le dégagement devant la partie du bar « privé » et bénéficient de la cuisine et d'un vestiaire. Pour accéder aux toilettes, ils doivent retraverser le sas d'entrée, ce qui évite de se mélanger aux usagers éventuels de l'autre partie.

CAS 2 : seules les petites salles sont occupées

> la cloison mobile est dépliée et les vestiaires sportifs sont fermés. Après avoir franchi le sas d'entrée, les usagers entrent dans le dégagement devant l'autre partie du bar « privé ». Ils n'ont pas accès à la salle polyvalente, à la cuisine ni aux vestiaires mais bénéficient des sanitaires et, s'ils le souhaitent, du bar.

CAS 3 : seuls les vestiaires sportifs servent

> la cloison mobile est dépliée et les salles sont fermées. Après avoir franchi le sas d'entrée, les usagers entrent dans le dégagement devant l'autre partie du bar « privé ». Ils n'ont pas accès à la salle polyvalente, à la cuisine ni aux salles mais bénéficient des sanitaires et, s'ils le souhaitent, du bar. S'il n'y a pas d'utilisation du bar, les vestiaires seront accessibles uniquement de l'extérieur.

CAS 4 : le bâtiment n'est pas utilisé mais on laisse l'accès aux sanitaires

> seul le sas d'entrée et les sanitaires seront accessibles.

Adaptation des plans / Remarques :

- L'entrée principale a été déplacée au sud, côté terrasse, de façon à permettre un accès direct depuis le parking ainsi que l'accès aux PMR. Elle dessert une partie du bar, le couloir, les sanitaires, les trois petites salles et les vestiaires.
- Les deux bars sont scindés par une cloison amovible.
- Suppression de la cloison amovible, difficile à manipuler et occupant de l'espace, dans la grande salle polyvalente.
- Un espace de projection est bien prévu sur le mur du fond de la salle polyvalente.
- Les trois petites salles sont équipées de cloisons amovibles de façon à ce qu'on puisse en varier les dimensions.
- La dimension de la réserve de 12 m² : sera-t-elle suffisante ?
- Seules les chaises y seront stockées. Les tables pourront être rangées à la place du vestiaire/porte-manteaux. Il est proposé d'ouvrir la salle 1 par une double porte donnant sur le foyer (bar), tandis que la porte de la salle 1 donnant sur le couloir pourra être supprimée. Cela permettra au besoin d'y stocker les tables.
- Le vestiaire de l'arbitre doit-il donner accès à l'extérieur ?
A déterminer avec le club de balle-pelote ou Infrasport.
- La dimension du local technique a été réduite car les groupes de chauffage/ventilo seront intégrés sur le toit. Le talus sera abaissé afin que l'accès au toit ne soit plus possible.
- Prévoir un type de chauffage/ climatisation pièce par pièce commandable à distance.

- Prévoir des badges individuels (heures et accès paramétrés) pour les différents accès : sas, local technique, grande salle polyvalente, foyer/bar, petites salles 1, 2 et 3, ainsi que les accès extérieurs cuisine et réserve et vestiaires.
- Prévoir un bouton OFF à la sortie de la salle permettant de couper l'électricité et le chauffage de l'ensemble du bâtiment.

Les abords seront retravaillés pour permettre un accès carrossable camion à l'arrière (vers la cuisine et la réserve).

- Des bornes de recharge électriques devront être prévues sur le parking.
- Prévoir des racks à vélos et trottinettes couverts sécurisés et proches de l'entrée.
- Prévoir une alarme, avec caméras à l'intérieur et sur les abords du site.
- Le terrain de balle-pelote pourra également servir à d'autres usages : parking, organisation de marchés, etc.

Prochaines étapes :

- L'esquisse sera soumise aux associations de Hoves. Une fois qu'elles l'auront validée, le bureau d'architecte ORAES y apportera les modifications et travaillera aux aspects techniques (chauffage, etc.).
- Validation de l'avant-projet par le Collège et le SPW.
- Introduction de la demande de permis d'urbanisme.
- Elaboration du dossier de projet définitif et Convention-réalisation (promesse de subside).

Ligne 287

La phase 1 des travaux (Bassilly-Silly) est terminée. La construction d'un parking et l'installation d'un parcours-santé à hauteur du home sont prévues en 2024.

Le permis d'urbanisme pour la phase 2 (Silly-Hellebecq) a été obtenu.

- Quel est le timing de réalisation ?

Les dates de travaux ne sont pas encore déterminées ; dans tous les cas, il faudra éviter les périodes de reproduction des oiseaux (avril – août environ).

- Il serait opportun d'installer un banc sur le premier tronçon du Ravel, devant le home, de façon à ce que les marcheurs puissent faire une pause.

Maison rurale à Silly

Ont été réalisés en 2023, la validation de l'avant-projet définitif par le SPW, l'étude acoustique et l'introduction de la demande de permis unique (urbanisme + environnement). L'élaboration du dossier de projet définitif (cahier des charges, métrés estimatifs, etc.) et la convention-réalisation sont prévues en 2024.

Salle Herman Moreau à Bassilly

Lors de la négociation du projet, le parti entre une rénovation ou une démolition/reconstruction de la salle n'a pas été pris. Cela laissera la liberté de choisir au futur auteur de projet. La convention-faisabilité a été approuvée. Un bureau d'études sera désigné en 2024.

Programmation des projets à 3 ans

La programmation de 2023 est rappelée à la CLDR :

- 2024 : Création de logements tremplins
- 2025 : Aménagement de la place de Hoves
- 2026 : Aménagement de la ligne 87C

Question et remarques :

- Peut-on envisager l'entrée de la ZAC Wastinelle pour les logements tremplins ?

La création de logements tremplins peut être subsidiée à condition que la Commune soit propriétaire ou ait un droit réel. Cela pourrait s'envisager.

- Pourquoi l'aménagement du cœur de Bassilly a-t-il été reporté alors qu'il s'agit d'un projet à court terme ?

Ce projet s'avère complexe : il est nécessaire de procéder préalablement au réaménagement de la route régionale, pour lequel le SPW ne dispose actuellement pas de budget. En outre, des habitations sont situées entre la placette de l'église et celle de la plaine de jeux : pour un aménagement global, il faudrait envisager leur démolition, impliquant l'expropriation et le relogement de leurs occupants.

- Où mène la ligne 87C ? Comment gérer la traversée de l'autoroute ?

La ligne 87 C démarre du square Camille Theys à Bassilly et remonte jusqu'à Bois-de-Lessines. Pour la traversée de l'autoroute, la solution la plus simple serait probablement de rejoindre la rue du Bois. Il faudra par contre s'assurer de la volonté de Lessines de poursuivre le réseau de mobilité douce.

Après discussion, il est décidé de programmer les projets comme suit :

- 2024 : Aménagement de la ligne 87C
- 2025 : Création de logements tremplins
- 2026 : Aménagement de la place de Hoves

5. Budget participatif

L'appel à candidatures pour le budget participatif a été clôturé le 15 décembre 2023 et 8 projets ont été déposés. Pour rappel, une enveloppe de 20.000 € est consacrée à cet appel à projets, financée pour moitié par la Région wallonne et pour moitié par la commune. Chaque projet peut bénéficier d'un maximum de 5.000 €. Cette action s'adresse aux associations et groupements citoyens de l'entité.

Les budgets repris ci-dessous ne reprennent pas les dépenses de fonctionnement (non-éligibles) ni celles pouvant être prises en charge par la commune.

Pour être sélectionné, le projet doit avoir 100 % de OUI, aux critères mentionnés ci-dessous.

Candidatures

La CLDR procède à la sélection des projets selon les critères d'éligibilité définis dans l'appel à projets, arguments à l'appui, et propose des adaptations lorsque cela s'avère nécessaire :

Circuit féérique à Silly (asbl ReForm)	
Localisation	Centre de Silly
Description	Parcours pédestre et ludique de 3 km / Installations thématiques réalisées par des enfants / Œuvres plastiques réalisées par un.e artiste local.e
Budget	5.000 € > 4.000 € (Poste Animation non éligible)
1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	Oui
2. Porteur de projet = asbl ou groupement ?	Oui
3.1 Porteur de projet = personne morale : PV ? 3.2 Porteur de projet = association de fait ou comité citoyen : 5 signatures et représentants identifiés ?	Oui
4. Le projet respecte-t-il la localisation ?	En partie : adapter la localisation des œuvres pour qu'elles soient toutes en terrain communal.
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	Oui
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	Oui
7. Précision du type de projet (communal ou porteur) ?	Oui
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 5.000 € ?	Oui
9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements et/ou des dépenses matérielles ?	Oui
10. Le budget ne propose pas de dépenses de fonctionnement ?	En partie : supprimer le poste consacré aux animations.
11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ? Objectif 1 : Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie syllien en anticipant son évolution Objectif 2 : Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux Objectif 3 : Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité Objectif 4 : Répondre aux besoins de mobilité des Syl liens en améliorant les modes de transports	Oui
Autres remarques/recommandations de la CLDR	Veiller à l'accessibilité de l'intégralité du circuit aux PMR. Veiller à la sécurisation du parcours pour les enfants. Si possible, faire participer plusieurs artistes. Prendre des mesures pour la conservation des œuvres.

Le potager du salon (asbl Silly Concerts)	
Localisation	Silly (le jardin du Salon, rue Ville Basse n° 19)
Description	Jardin potager, récolte gratuite / Biodiversité / Rencontres, échanges de savoirs.
Budget	4356 > 0 €
1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	Oui
2. Porteur de projet = asbl ou groupement ?	Oui
3.1 Porteur de projet = personne morale : PV ? 3.2 Porteur de projet = association de fait ou comité citoyen : 5 signatures et représentants identifiés ?	Oui
4. Le projet respecte-t-il la localisation ?	Non
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	Oui
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	Oui
7. Précision du type de projet (communal ou porteur) ?	Oui
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 5.000 € ?	Oui
9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements et/ou des dépenses matérielles ?	Oui
10. Le budget ne propose pas de dépenses de fonctionnement ?	Oui
11. D'accord que Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ? Objectif 1 : Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie syllien en anticipant son évolution Objectif 2 : Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux Objectif 3 : Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité Objectif 4 : Répondre aux besoins de mobilité des Syl liens en améliorant les modes de transport	Oui
Autres remarques/recommandations de la CLDR	Le projet n'étant pas situé en terrain communal, il n'est pas éligible.

La fête sous les étoiles (groupement citoyen)	
Localisation	Place d'Hellebecq
Description	Soirée dansante / En juillet / Festif, convivial, rassembleur, collaboratif.
Budget	2.955 € > 0 € (dépenses non-éligibles)
1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	Oui
2. Porteur de projet = asbl ou groupement ?	Oui
3.1 Porteur de projet = personne morale : PV ? 3.2 Porteur de projet = association de fait ou comité citoyen : 5 signatures et représentants identifiés ?	Oui
4. Le projet respecte-t-il la localisation ?	Oui
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	Oui
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	Oui
7. Précision du type de projet (communal ou porteur) ?	Oui
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 5.000 € ?	Oui
9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements et/ou des dépenses matérielles ?	Oui
10. Le budget ne propose pas de dépenses de fonctionnement ?	Non
11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ? Objectif 1 : Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie syllien en anticipant son évolution Objectif 2 : Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux Objectif 3 : Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité Objectif 4 : Répondre aux besoins de mobilité des Sylliens en améliorant les modes de transport	Oui
Autres remarques/recommandations de la CLDR	Le budget reprend uniquement des dépenses de fonctionnement : ce projet n'est donc pas éligible.

Arbres en jardinières (groupement citoyen)	
Localisation	Place de Graty
Description	Jardinières mobiles en acier Corten / Arbres de Judée / Biodiversité, esthétique, convivialité / Sécurité : vitesse et barrière place/route.
Budget	4.755.30 € > 3.708,65 €
1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	Oui
2. Porteur de projet = asbl ou groupement ?	Oui
3.1 Porteur de projet = personne morale : PV ? 3.2 Porteur de projet = association de fait ou comité citoyen : 5 signatures et représentants identifiés ?	Oui
4. Le projet respecte-t-il la localisation ?	Oui
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	Oui
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	Oui
7. Précision du type de projet (communal ou porteur) ?	Oui
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 5.000 € ?	Oui
9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements et/ou des dépenses matérielles ?	Oui
10. Le budget ne propose pas de dépenses de fonctionnement ?	Oui. Une partie du budget proposé initialement peut être prise en charge par la commune (prestations).
11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ? Objectif 1 : Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie syllien en anticipant son évolution Objectif 2 : Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux Objectif 3 : Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité Objectif 4 : Répondre aux besoins de mobilité des Sylliens en améliorant les modes de transport	Oui
Autres remarques/recommandations de la CLDR	Obtenir l'autorisation de l'urbanisme pour l'installation des bacs mobiles près du passage pour piétons. Prendre les mesures nécessaires pour la place de parking PMR située à proximité. Opter pour une essence locale, résistante au gel et « slow food » : locale et nourricière par exemple. Prévoir l'arrosage. Envisager le remplacement de l'arbre qui se trouvait devant l'église.

Boulodrome au Jardin de la Lecture (Les Boules Frivoles)	
Localisation	Rue Wastinelle à Silly
Description	Jeu de pétanque / Lieu de rencontre/dynamisé (+ autres activités) / sécurisé.
Budget	3.710 €
1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	Oui
2. Porteur de projet = asbl ou groupement ?	Oui
3.1 Porteur de projet = personne morale : PV ? 3.2 Porteur de projet = association de fait ou comité citoyen : 5 signatures et représentants identifiés ?	Oui
4. Le projet respecte-t-il la localisation ?	Oui
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	Oui
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	Oui
7. Précision du type de projet (communal ou porteur) ?	Oui
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 5.000 € ?	Oui
9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements et/ou des dépenses matérielles ?	Oui
10. Le budget ne propose pas de dépenses de fonctionnement ?	Oui
11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ? Objectif 1 : Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie syllien en anticipant son évolution Objectif 2 : Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux Objectif 3 : Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité Objectif 4 : Répondre aux besoins de mobilité des Syl liens en améliorant les modes de transport	Oui
Autres remarques/recommandations de la CLDR	Opter pour un abri de type pergola ou auvent plutôt que pour un chalet, de façon à ce qu'un contrôle visuel puisse être exercé.

En voiture Micheline ! (Collectif citoyen de Gondregnies & Centre culturel de Silly)	
Localisation	Gondregnies
Description	Rénovation wagon autorail / Bar itinérant / Participatif / Identité locale / Convivialité.
Budget	5.000€ > 4.900 €
1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	Oui
2. Porteur de projet = asbl ou groupement ?	Oui
3.1 Porteur de projet = personne morale : PV ? 3.2 Porteur de projet = association de fait ou comité citoyen : 5 signatures et représentants identifiés ?	Oui
4. Le projet respecte-t-il la localisation ? (art. 4 du règlement)	Oui
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	Oui
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	Oui
7. Précision du type de projet (communal ou porteur) ?	Oui
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 5.000 € ?	Oui
9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements et/ou des dépenses matérielles ?	Oui
10. Le budget ne propose pas de dépenses de fonctionnement ?	En partie : supprimer le poste consacré à la communication.
11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ? Objectif 1 : Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie syllien en anticipant son évolution Objectif 2 : Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux Objectif 3 : Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité Objectif 4 : Répondre aux besoins de mobilité des Syl liens en améliorant les modes de transport	Oui
Autres remarques/recommandations de la CLDR	Le budget sera-t-il suffisant pour financer ce projet ? > Le projet sera réalisé avec le soutien du Centre culturel de Silly. Point d'attention : le projet doit être d'intérêt général > l'autorail sera placé sur la place de Gondregnies. Il pourrait devenir itinérant et circuler dans l'entité.

Jardin partagé de la cure (groupement citoyen)	
Localisation	Hoves
Description	Aménagements, plantations / Biodiversité / Sensibilisation / Convivialité / Intergénérationnel.
Budget	2.250 € > 1.850 €
1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	Oui
2. Porteur de projet = asbl ou groupement ?	Oui
3.1 Porteur de projet = personne morale : PV ? 3.2 Porteur de projet = association de fait ou comité citoyen : 5 signatures et représentants identifiés ?	Oui
4. Le projet respecte-t-il la localisation ?	Oui, cependant il est demandé de préciser la localisation (à l'arrière ou sur le côté de la Cure).
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	Oui
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	Oui
7. Précision du type de projet (communal ou porteur) ?	Oui
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 5.000 € ?	Oui
9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements et/ou des dépenses matérielles ?	Oui
10. Le budget ne propose pas de dépenses de fonctionnement ?	En partie : supprimer les postes de formation et inauguration.
11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ? Objectif 1 : Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie syllien en anticipant son évolution Objectif 2 : Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux Objectif 3 : Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité Objectif 4 : Répondre aux besoins de mobilité des Sylliens en améliorant les modes de transport	Oui
Autres remarques/recommandations de la CLDR	Le projet sera-t-il pérenne ? > Oui, il sera suivi par un comité constitué d'habitants de la place de Hoves. Le projet devra être accessible au public.

Boîtes à livres (Haute Senne Logement)	
Localisation	Bassilly (rue Bol d'Air) et Hoves (Clergerie)
Description	Affichage libre / Participation citoyenne / Cohésion sociale / Partage / Durabilité.
Budget	1.723€ > 1.123 €
1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	Non. La CLDR décide cependant de le prendre en considération, le budget total de l'ensemble des projets ne dépassant pas l'enveloppe des 20.000 € de subsides.
2. Porteur de projet = asbl ou groupement ?	Oui
3.1 Porteur de projet = personne morale : PV ? 3.2 Porteur de projet = association de fait ou comité citoyen : 5 signatures et représentants identifiés ?	Oui
4. Le projet respecte-t-il la localisation ?	Oui
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	Oui
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	Oui
7. Précision du type de projet (communal ou porteur) ?	Oui
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 5.000 € ?	Oui. Une partie du budget proposé initialement peut être prise en charge par la commune (prestations).
9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements et/ou des dépenses matérielles ?	Oui
10. Le budget ne propose pas de dépenses de fonctionnement ?	Oui
11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ? Objectif 1 : Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie syllien en anticipant son évolution Objectif 2 : Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux Objectif 3 : Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité Objectif 4 : Répondre aux besoins de mobilité des Sylliens en améliorant les modes de transport	Oui
Autres remarques/recommandations de la CLDR	/

Sur les 8 projets soumis au budget participatif, 6 ont donc été sélectionnés par la CLDR, pour un montant total de 19.292 € :

- Circuit féérique à Silly
- Arbres en jardinières à Graty
- Boulodrome au Jardin de la Lecture à Silly
- En voiture Micheline ! à Gondregnies
- Jardin partagé de la cure à Hoves
- Boîtes à livres à Bassilly et à Hoves

Ces projets pourront être mis en œuvre jusqu'en fin 2025.

6. Divers

Il n'y a pas de point divers.

Le président remercie les citoyens pour leur présence.

Antoine Rasneur,
Président de la CLDR

Mélanie Vandendriessche et Nathalie Remy,
FRW – Wallonie Picarde